

**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
du vendredi 04 avril 2025 à 18h00**

Membres présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREY, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS.

Absents excusés : Monsieur Patrick BIZOT pouvoir donné à monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Pascal NAVEAU pouvoir donné à Monsieur Jean-François BEGE, Jacques JAHANDIER pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Benoît RAFFIN aucun pouvoir donné.

Formant la totalité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombres de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9 + 3 pouvoirs

Le quorum étant atteint, la séance a pu débiter.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h05 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Madame le Maire présente le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. L'assemblée procède à une lecture, permettant aux membres de revisiter les discussions et les décisions prises en décembre.

- *Madame le Maire demande si le Conseil a des observations à formuler ou des questions.*
- *Aucune remarque, le Conseil Municipal procède au vote.*

Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du budget primitif 2025

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au *prorata temporis* ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la Commune de La Ferté-Vidame en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit, il est proposé d'approuver le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général (011)	346 336,00 €	- Atténuation de charges (013)	3 000,00 €
- Charges de personnel et frais assimilés (012)	427 000,00 €	- Produits de services et ventes diverses (70)	64 343,00 €
- Atténuations de produit (014)	15 400,00 €	- Impôts et taxes (73)	301 919,00 €
- Autres charges de gestion courante (65)	74 530,00 €	- Fiscalité locale (731)	242 741,00 €
		- Dotation et participations (74)	183 036,13 €
		- Autres produits de gestion courante (75)	32 470,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	863 266,00 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	827 509,13 €
- Charges financières (66)	6 380,00 €	- Produits financiers (76)	6,00 €
- Charges spécifiques (67)	8 182,00 €	- Produits spécifiques (77)	100,00 €
- Dotation aux provisions et dépréciations (68)	200,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	878 028,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	827 509,13 €
- Virement à la section d'investissement (023)	67 907,00 €		
- Opération d'ordre de transfert entre section (042)	3 245,00 €		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	71 152,00 €	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (R002)	121 564,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	949 180,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	949 180,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
- Immobilisations incorporelles (20)	64 807,00 €	- Subventions d'investissement (13)	235 768,97 €
- Immobilisations corporelles (21)	436 538,00 €	- Emprunts et dettes assimilées (16 hors 165)	200 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	501 345,00 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	435 768,97 €
- Emprunts et dettes assimilées (16)	47 683,01 €	- Dotations, fonds divers et réserves (10)	109 184,99 €
		- Dépôts et cautionnements reçus (165)	500,04 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	47 683,01 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	144 685,03 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	549 028,01 €	TOTAL RECETTES REELLES	580 454,00 €
- Opérations patrimoniales (041)	15 344,00 €	- Virement de la section de fonctionnement (021)	67 907,00 €
		- Opérations ordre de transferts entre section (40)	3 245,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	15 344,00 €	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 152,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	564 372,01 €	- Opérations patrimoniales (041)	15 344,00 €
Restes à réaliser N-1	3 762,00 €		
Solde d'exécution négatif reporté	98 815,99 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	86 496,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	666 950,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INV. CUMULÉES	666 950,00 €

- Madame le Maire invite les membres du conseil à poser leurs questions à l'issue de la présentation.
- Monsieur Patrick ANDRÉ interroge sur la réalisation de l'emprunt de 200 000 € : a-t-il déjà été contracté ?
- Madame le Maire précise que non, cet emprunt est uniquement inscrit au budget primitif. Si sa mobilisation devenait nécessaire, une délibération spécifique serait soumise au vote du conseil municipal.
- Monsieur Patrick ANDRÉ s'enquiert ensuite des taux d'emprunt actuels.
- Monsieur Jean-Pierre CHARDON répond que les taux sont actuellement autour de 3 %, contre 5,3 % en 2023.
- Madame le Maire demande si le Conseil a des observations à formuler ou des questions.

- *Aucune remarque, le Conseil Municipal procède au vote.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

- **Approuve le budget primitif 2025,**
- **Autorise Mme. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**
- **Donne tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

ABSENCE : 0

POUR : 9 + 3 pouvoirs

CONTRE : 0

3. Vote des taux des taxes locales d'imposition.

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025, Madame le Maire propose de garder des taux d'imposition identiques à 2024.

Il est proposé au Conseil de décider des nouveaux taux des impôts directs locaux :

- Taxe foncière bâti : 37,77 %.
- Taxe foncière non bâti : 36,26 %.
- Taxe d'habitation : 9,57 %.
- *Madame le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur les taux proposés et propose un tour de table.*
- *Monsieur Jean-François BEGE estime qu'il est possible de maintenir les taux de 2024, rappelant que ceux-ci ont déjà été augmentés deux années consécutives.*
- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON partage cet avis et ajoute qu'il serait cohérent de s'aligner sur la position de la Communauté de Communes, qui, a priori, ne prévoit pas d'augmentation de ses taux pour 2025 (sous réserve du vote à venir).*
- *Monsieur Patrice POTTIER se dit également favorable au maintien des taux actuels.*
- *Monsieur Jérémie MAITREJEAN souligne que si le budget prévisionnel a été construit sur la base des taux en vigueur, il est logique de les conserver.*
- *Monsieur Samuel MORIN est lui aussi en accord avec le maintien des taux.*
- *Monsieur Jacky DEREMY demande quelle hausse envisage la Communauté de Communes.*
- *Madame le Maire précise que la Communauté de Communes n'a pas prévu d'augmentation des taux, sous réserve de la validation par le bureau communautaire.*
- *Monsieur Jacky DEREMY exprime qu'il n'est pas favorable à une stagnation des taux en principe, mais si le budget a été élaboré sur cette base et que la majorité ne s'y oppose pas, il n'émet pas d'objection.*
- *Monsieur Patrick ANDRÉ indique que tout a été dit et qu'il est en accord avec la proposition.*
- *Monsieur Denise ERACLAS souligne que les taux ont déjà été augmentés deux années de suite et estime donc qu'un maintien pour cette année est tout à fait acceptable.*
- *Aucune remarque supplémentaire n'est formulée, le Conseil Municipal procède au vote.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, vote les taux comme proposés.

ABSENCE : 1
POUR : 8 + 3 pouvoirs
CONTRE : 0

4. Autorisation au Maire d'engager les travaux rue de la clouterie.

Contexte :

À la suite de la consultation publique menée sur ce projet, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux de réfection de la rue de la Clouterie. Le démarrage de ces travaux était conditionné à la signature du dispositif Bourg Centre ainsi qu'à l'adoption du budget primitif, conformément à la règle du quart des investissements.

Actuellement, les travaux de réfection du réseau d'eau potable, pris en charge par la Communauté de Communes des Forêts du Perche, sont en cours et devraient s'achever au cours de la deuxième semaine d'avril. Les travaux de voirie pourront ainsi être engagés dès la troisième semaine du mois.

Vu le projet de réaménagement de la rue de la Clouterie ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour renforcer la sécurité et améliorer les conditions de circulation sur cet axe ;

Considérant que le coût global de l'opération se répartit comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Montant HT
Travaux	93 411 €	77 843 €
Maitrise d'œuvre	12 960 €	10 800 €
Total	106 371 €	88 643 €

Recettes	Montant
Département FDI	34 500 €
Autofinancement	71 871 €
Total	106 371 €

- *Madame le Maire précise que les travaux actuellement en cours dans la rue de la Clouterie sont réalisés par le SIDEPA, et non par la commune.*
- *Monsieur Patrick ANDRÉ demande la raison de ces travaux : s'agit-il d'une fuite ?*
- *Madame le Maire répond qu'ils s'inscrivent dans le cadre du projet global de réfection de la rue de la Clouterie.*
- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON rappelle qu'une analyse menée en 2022, en partenariat avec la Communauté de Communes, avait mis en évidence la nécessité de rénover les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement.*
- *Madame le Maire ajoute que, dans cette perspective, la Communauté de Communes envisage pour 2026 de confier l'ensemble de la gestion de ces réseaux à un prestataire unique. Ce projet est suivi conjointement par elle-même et Monsieur CHARDON au sein de la CdC. Elle souligne également que les travaux doivent impérativement débiter cette année, car des subventions sont conditionnées au respect de ce calendrier.*
- *Monsieur CHARDON insiste sur le fait que la commune a déjà obtenu une prolongation de l'attribution des subventions, et que le délai actuel impose que les travaux soient engagés avant la fin juin.*

- *Madame le Maire précise enfin que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet Feuille à Feuille.*
- *Aucune remarque supplémentaire n'est formulée, le Conseil Municipal procède au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à engager et à signer toutes les conventions et documents nécessaires à la réalisation des travaux de réaménagement de la rue de la Clouterie.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions complémentaires pouvant être obtenues pour la réalisation de ce projet.
- De charger Madame le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

ABSENCE : 0 POUR : 9 + 3 pouvoirs CONTRE : 0
--

5. Autorisation au maire d'engager les travaux maison du randonneur.

Vu le projet de réhabilitation de la Maison du Randonneur ;

Considérant que la consultation publique est en phase de finalisation et que le lancement des travaux était conditionné par la signature du dispositif Bourg Centre ainsi que par le vote du budget, en application de la règle du 1/4 des investissements ;

Considérant l'objectif d'une finalisation des travaux d'ici la fin de l'année 2025 afin de garantir l'éligibilité aux subventions allouées ;

Considérant que le coût total des travaux est réparti comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	202 910 €	169 092 €	Département FDI	37 089 €
Maitrise d'œuvre	24 395 €	20 329 €	Département Bourg	14 950 €
Total	227 305 €	189 421 €	Etat DETR	26 961 €
			Région	30 000 €
			Territoire Energie	22 109 €
			Autofinancement	96 196 €
			Total	227 305 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager la réalisation des travaux et à signer les documents nécessaires.

- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON rappelle que l'appel d'offres a été lancé en décembre et que les entreprises attributaires ont été sélectionnées pour un total de 7 lots.*
- *Monsieur Jean-François BEGE demande si le montant annoncé regroupe l'ensemble des devis retenus.*
- *Madame le Maire confirme et précise que la commune a été accompagnée par le cabinet Label*

Architecture tout au long de la procédure d'appel d'offres et dans le choix des entreprises.

- Monsieur Patrick ANDRÉ s'interroge sur les écarts entre les différents devis reçus.*
- Monsieur Jean-Pierre CHARDON répond que cela dépendait des lots, tous très différents les uns des autres. Sur certains, l'écart entre les offres pouvait atteindre 30 000 €, tandis que sur d'autres, il ne s'agissait que de quelques dizaines d'euros.*
- Monsieur Jérémie MAITREJEAN demande si la part d'autofinancement restante est incluse dans l'enveloppe de 200 000 € d'emprunt prévue au budget primitif.*
- Madame le Maire confirme que oui : cet emprunt permettra de couvrir, en plus de la part non subventionnée de la Maison des Randonneurs, les travaux de la rue de la Clouterie, ceux liés à l'enfouissement des réseaux, ainsi que les travaux prévus à l'école, notamment l'isolation du gîte de la cour et la réparation du portail.*
- Aucune remarque supplémentaire n'est formulée, le Conseil Municipal procède au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à engager et à signer toutes les conventions et documents nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison du Randonneur.**
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.**
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions complémentaires pouvant être obtenues pour la réalisation de ce projet.**
- De charger Madame le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.**

ABSENTION : 0 POUR : 9 + 3 pouvoirs CONTRE : 0

6. Autorisation de demander une ligne de trésorerie au Crédit Agricole.

Madame le Maire informe l'assemblée des besoins d'une Ligne de Trésorerie pour financer les travaux d'investissement 2025 dans l'attente du versement des subventions.

Pour le financement de ses besoins ponctuels en attente du versement des subventions, la Commune de la Ferté-Vidame souhaite contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit de Ligne de Trésorerie avec le Crédit Agricole et de procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le cadre du contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 € dans l'attente du versement des subventions.**
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec le Crédit Agricole,**
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.**

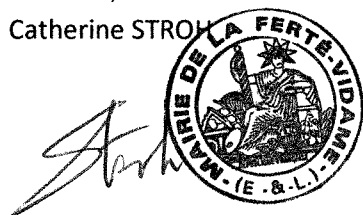
ABSENTION : 0 POUR : 9 + 3 pouvoirs CONTRE : 0

7. Informations diverses

- Madame le Maire informe qu'elle continue à participer activement aux réunions concernant l'avenir du site Stellantis. Toutefois, elle précise qu'elle est tenue à la confidentialité sur l'avancement des discussions et le contenu du projet.
- Elle rappelle également la réouverture du bar à vin « Les Lapins Bleus » prévue ce week-end, le 5 avril, après les travaux réalisés par les nouveaux tenanciers.
- Concernant les fêtes et animations, plusieurs dates sont à retenir :
 - Le 21 juin, la municipalité organisera la traditionnelle fête de la musique ;
 - Le 15 août, la fête du cheval percheron fera son retour à La Ferté-Vidame, après la dernière édition locale en 2023 ;
 - Le 16 août, la commune proposera son apéritif jazz annuel, qui se tiendra exceptionnellement place de la Mairie, le parc étant encore occupé par les installations du cheval percheron.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25

Le maire,
Catherine STROH



Le secrétaire de séance,
Denise ERACLAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Denise Eracclas', written over several horizontal lines.